

## « Les jeunes générations sont très attentives aux contrats. »

**Marc Van Beneden, NOTAIRE HONORAIRE**

« Avec 35 ans de métier, j'observe que les générations actuelles, comme les autres, sont très attentives et informées en amont, quant aux possibilités de contrats, qu'il s'agisse de couples mariés ou non. D'abord, parce que le schéma traditionnel de couple et/ou de famille a beaucoup évolué, ensuite, parce qu'oser penser à soi, même si on est deux, et à l'avenir, donc à la mort, est moins tabou. On souhaite donc personnaliser son contrat un maximum, selon la situation dans laquelle on vit. Au point que beaucoup modifient le contrat de cohabitation légale ou de mariage au fur et à mesure de l'évolution de la vie commune. Cas de figure récurrent : des couples mariés sous le régime de la séparation des biens qui envisagent qu'un bien propre de l'un devienne commun pour qu'il revienne au survivant en cas de décès. Je remarque également que les couples qui achètent un bien, qu'ils soient mariés ou non, sont très soucieux de faire les bons comptes entre eux dans la foulée. Un des changements majeurs est qu'aujourd'hui, la majorité des femmes travaillent, elles ont donc plus que jamais leur mot à dire et cette évolution implique des contrats beaucoup moins standardisés. Auparavant, la femme pouvait être lésée, voire oubliée, sous prétexte qu'elle ne gagnait pas d'argent. Autre changement : la majorité des jeunes vivent déjà ensemble depuis des mois ou des années, avant de se marier, ils ont acquis de l'expérience, ils savent donc mieux ce qu'ils veulent, comme type de contrat, en fonction de ce qu'ils possèdent chacun ou ensemble et projettent. On discute beaucoup plus d'égal à égal que les générations précédentes. Évidemment, nous sommes régis par la loi et on ne peut pas personnaliser un contrat à outrance, comme c'est le cas aux Etats-Unis, où l'on peut prévoir au centime près les dispositions de partage des biens lors d'un divorce. Ici, c'est le tribunal qui est souverain. Cela dit, beaucoup d'options existent pour réussir à faire du cas par cas. »

Site : [notalex.be](http://notalex.be)

